

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 11 février 2019 à 20 H 30

Convocation : 05/02/2019

Affichage : 15/02/2019

**Étaient présents** : Mesdames, Joss BERNARD, Stéphanie PICOT, Isabelle NONNOTTE, Valérie BENDERITTER, Laure VALENTIN, Nathalie HONORIO, et Messieurs Grégoire DURANT, Alain GOUNAND, Ludovic GERBER, Stéphane DUMONT-VUILLET, Philippe HUSSON, Olivier MATHEVON, Laurent LAHAXE, Rémy MARTIN, Aurélien PHILIPPE, Fabrice LOCATELLI, Fabrice DESTAING

**Procurations** : Mmes Caroline MEYER à Joss BERNARD, Floriane DERVAUX à Isabelle NONNOTTE, Emilie REBILLET à Nathalie HONORIO, Virginie THIEVENT à M. Stéphane DUMONT-VUILLET, Mrs Anthony FALCONNET à Alain GOUNAND, Anthony ALLUE à Fabrice DESTAING et Rémi GALLET à Rémy MARTIN

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie HONORIO

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du 17 décembre 2018 qui est validé par le Conseil municipal à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du 14 janvier 2019. Il est précisé qu'il s'agit de l'Association cœur de pigeon et non « cœur de pichon ». Monsieur MARTIN souhaite qu'il soit précisé que les travaux, actuellement en cours entre le hameau des Granges et Bois d'Hyombre (liaison piétonne), étaient prévus au budget primitif 2018.

Après ces précisions, le procès-verbal est validé par les membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour est abordé :

## **ORDRE DU JOUR**

### **AFFAIRES GENERALES**

Confirmation des effectifs de la commune – CDG 39

Adhésion CNAS

Remboursement suite dégrèvement Taxe foncière

Acceptation remboursement assurance suite à sinistre

Demandes ponctuelles Salle des fêtes

Grand Débat Public

Orientations budgétaires

Maintien budget annexe

Engagement dépenses investissement avant vote du BP 2019

### **VOIRIE**

Réparations ponctuelles sur éclairage public

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Confirmation des effectifs de la commune – CDG 39**

Suite à la fusion des deux communes, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de confirmer, au Centre de Gestion du Jura, le tableau des effectifs de la nouvelle commune.

Le Conseil municipal, après délibération, valide à l'unanimité des présents, le tableau des effectifs suivant :

**SERVICE ADMINISTRATIF**

- 3 agents titulaires
- 1 agent contractuel

**SERVICE TECHNIQUE**

- 1 agent titulaire
- 2 agents contractuels

**Adhésion CNAS**

Suite à la fusion des deux communes, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite maintenir l'adhésion au CNAS pour les agents de la commune nouvelle. Il est rappelé que les agents retraités bénéficient également du CNAS.

Monsieur le Maire apportera dans le cadre de la préparation du BP 2019, des précisions quant à la cotisation exacte du CNAS pour l'année 2019.

Après débat, le Conseil municipal, par délibération, valide à l'unanimité des présents, le maintien de cette adhésion au CNAS avec inscription des dépenses correspondantes au BP 2019.

**Remboursement suite dégrèvement Taxe foncière**

Monsieur le Maire indique qu'une demande de dégrèvement de la Taxe foncière versée par la commune a été faite auprès des services fiscaux qui l'ont acceptée.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, après délibération accepte le remboursement suite au dégrèvement de la Taxe foncière au bénéfice de la commune pour un montant de 41 €uros.

**Acceptation remboursement assurance suite à sinistre**

Suite à un dégât survenu lors de la tempête sur du mobilier urbain à la source une demande de remboursement a été faite auprès de l'assurance de la commune.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte le remboursement de l'assurance suite à ce sinistre pour un montant de 687.11 €uros.

## **Demandes ponctuelles Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il dispose de plusieurs demandes concernant la salle polyvalente.

Il précise que la première demande concerne des locataires extérieurs qui souhaitent bénéficier d'une gratuité pour la location des plateaux ronds. M. le Maire propose de ne plus facturer de supplément pour ces tables rondes.

Après réflexion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, et après délibération d'abroger le tarif en vigueur et de mettre à disposition les plateaux ronds à compter de ce jour à titre gratuit.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, et après délibération d'appliquer un tarif de remplacement en cas de détérioration des plateaux et des tables, soit 200 € l'unité.

Monsieur le Maire précise que le Foyer Rural de Dampierre demande la gratuité de la salle polyvalente pour le traditionnel tournoi de judo. M. le Maire rappelle que l'an dernier la salle avait été mise à disposition car le gymnase de Fraisans était en travaux.

Après débat, et considérant que le gymnase est beaucoup plus approprié pour organiser ce tournoi sportif de judo, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des présents, refuse cette gratuité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de gratuité de la salle polyvalente par l'Association Foyer rural de Dampierre pour l'organisation du gala de l'école de théâtre dont une représentation gratuite est prévue le WE du 25/26 mai prochain. Les autres représentations et répétitions auront lieu en semaine ce qui nécessite de laisser les décors le WE du 1<sup>er</sup> et 2 juin (ascension).

Après débat, le Conseil municipal décide par délibération avec 2 voix contre et 22 voix pour, d'attribuer la gratuité uniquement pour le week-end du 25 et 26 mai 2019. Le week-end du 1<sup>er</sup> et 2 juin devra soit être loué par le Foyer Rural, soit libéré pour permettre une autre location le cas échéant.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de gratuité de la salle polyvalente par l'Association Sourire d'Automne, pour l'organisation d'un Thé dansant pour les membres de l'association, un jeudi après-midi.

Après débat, le Conseil municipal décide par délibération avec 1 abstention et 23 voix pour d'accepter cette demande de gratuité par équité avec ce qui est fait pour les autres associations concernant la mise à disposition de la salle en semaine.

## **Grand Débat Public**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'organisation d'un Grand Débat Public souhaité par le Président de la République suite à la crise dite des « Gilets Jaunes ».

Monsieur MARTIN Rémy précise que le 28 février prochain à SERMANGE, un débat est organisé.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il ne souhaite pas personnellement être l'organisateur ni l'animateur de ce débat mais que la salle polyvalente pourra être mise à disposition. Il rappelle que toute personne ou association peut organiser ce débat après inscription formelle sur le site proposé par l'Etat.

Monsieur le Maire précise également qu'un cahier de doléances a été mis à disposition des habitants à la mairie.

M. Lahaxe, indique qu'au niveau de la commune une démarche participative sera bien mise en place ce qui répond aux engagements pris lors des dernières élections.

Après débat et réflexion, le Conseil municipal décide avec 1 abstention et 23 voix pour, de ne pas être organisateur du Grand Débat Public mais souhaite simplement faciliter son organisation le cas échéant par la mise à disposition de salle par exemple.

## **Orientations budgétaires**

Monsieur le Maire souhaite par ces orientations budgétaires (qui ne sont pas obligatoires pour les communes de moins de 3500 habitants) définir les axes de travail et les priorités à donner pour l'élaboration du BP 2019.

Mme PICOT balaye les principaux postes du BP tant en fonctionnement qu'en investissement, en dépense et en recette.

*Concernant les charges générales :*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une nouvelle convention sera réalisée avec la Communauté de Communes Jura Nord pour le remboursement du chauffage de l'école qui actuellement est pris en charge par la commune. Le reste des dépenses doit rester stable, cumul des dépenses antérieurs des 2 communes.

*Concernant les charges de personnel :*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des effectifs actuels au sein du service technique. Il précise les éventuelles embauches nécessaires à savoir un agent à temps complet ainsi qu'un apprenti à partir de septembre. Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents cette proposition.

*Concernant les indemnités d'élus :*

M. le Maire précise qu'elles seront en diminution dans l'absolu mais qu'une cotisation supplémentaire obligatoire doit intervenir en faveur d'une ancienne élue concernant les cotisations retraites, d'où un montant supérieur prévisionnel pour le BP 2019.

*Concernant les autres frais divers :*

M. le Maire précise qu'une plainte a été déposée à l'encontre de la commune concernant un acte d'urbanisme. Les frais potentiels seront provisionnés au BP 2019.

*Concernant le vote des 3 taxes :*

Suite à la fusion des 2 communes une harmonisation des taux doit avoir lieu. Monsieur le Maire rappelle que les taux sont pour certains assez proches et que le Conseil doit décider des modalités d'harmonisation qui n'implique pas forcément un nivellement par le haut. La durée d'harmonisation doit également être fixée.

Le Conseil municipal souhaite avant toute décision avoir une simulation des taux des impôts pour se rendre compte des impacts pour les habitants, entre taxe d'habitation (qui va disparaître) et taxe foncière maintenue a priori.

Monsieur le Maire rappelle que cette harmonisation doit se définir au regard de la disparition à court terme de la taxe d'habitation pour laquelle une partie des administrés sont d'ores et déjà dégrévés. La réflexion en cours au sein de la communauté de commune CCJN concernant le « Pacte fiscal » doit également être prise en compte. Si les taux d'imposition continuent d'augmenter à la CCJN suite aux transferts de compétences, ceux des communes devront diminuer en contrepartie.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le taux de la taxe d'aménagement n'est pas la même entre les deux communes, respectivement de 3% et 5% à Dampierre et Petit Mercey. Là encore une harmonisation (par exemple moyenne) peut s'envisager au regard du nombre d'habitations nouvelles qui seront construites avec le projet « Jardin de Jean ». Cette taxe étant payée uniquement lors de la construction. Le Conseil municipal aura à décider au plus tard d'ici novembre pour une mise en œuvre à partir de 2020.

*Concernant les recettes d'investissement :*

M. le Maire précise que cette année le FCTVA (remboursement de la TVA) sera perçu pour les années 2017, 2018 et même 2019 avec décalage d'un trimestre.

*Concernant les dépenses d'investissement :*

En priorité les membres du Conseil souhaitent relancer le projet des « Jardins de Jean » resté en stand-by suite au rejet du BP 2018. La consultation lancée en 2018 n'a pas été aboutie.

Plusieurs projets sont ensuite abordés dans le cadre de ces orientations (la refonte du site internet, les travaux de voirie, rue des Minerais, trage entre place Gaulard et City stade, la rue du Grand verger et Tissage, le remplacement de la chaudière de la Mairie, le toit du garage derrière la mairie, le problème des eaux pluviales du Grand domaine, etc..).

Par ailleurs, sachant qu'il y a deux secteurs « disponibles » au centre-bourg les membres du Conseil confirment après débat qu'il est nécessaire de constituer de la réserve foncière dans l'attente de réalisation de projets plus précis. Ainsi il mandate le Maire pour apprécier et engager des négociations avec les deux propriétaires actuels. L'établissement public foncier peut également servir à constituer cette réserve sans avoir à budgétiser le montant immédiatement.

Monsieur le Maire demande à chaque rapporteur de commission de chiffrer et prioriser ces travaux pour permettre de préparer le BP 2019 (section investissement).

## **Maintien budget annexe**

Compte tenu des orientations budgétaires fixant le projet des « Jardin de Jean » comme prioritaire, sur proposition du Maire, le Conseil municipal après délibération valide à l'unanimité des présents, le maintien du budget annexe concernant « Les Jardins de Jean ».

## **Engagement dépenses investissement avant vote du BP 2019**

M. le Maire indique que comme chaque année il est possible d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 dans la limite de 25% des dépenses d'investissement de l'année précédente.

Après débat, les membres du Conseil municipal par délibération autorisent, à l'unanimité des présents, les dépenses d'investissement à hauteur de 25% dans l'attente du vote du BP 2019.

## **Voirie**

### **Réparations ponctuelles sur éclairage public**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu deux devis concernant la réparation de 4 lampadaires des entreprises DEMONGEOT et LAVERNAUX.

Il précise que l'entreprise LAVERNAUX propose de mettre en place des LED moins consommatrice d'énergie.

Mme PICOT alerte les membres du Conseil sur la nocivité des LED quand il s'agit de lumière bleuâtre ou trop blanche et de leur impact sur l'environnement. M. le Maire interrogera l'entreprise sur cet aspect et considère que ce remplacement ponctuel pourra constituer une expérimentation puisque les LED seront positionnées en l'occurrence sur des points singuliers.

Après débat, le Conseil municipal par délibération valide à l'unanimité des présents, le devis de l'entreprise LAVERNAUX pour un montant de 1 620 € HT pour le remplacement des 4 lampadaires.

## **Questions diverses**

1. M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu en mairie avec les adjoints les nouveaux propriétaires des anciens bâtiments TEFAL/PSP. Il s'agit de l'entreprise SCI SAGE, qui souhaite réhabiliter le site pour le maître en location à différentes entreprises.

La séance est levée à 00 h 15.